



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de la délibération :
2024 – 013

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois d'avril, à dix-sept heures, dûment convoqué en urgence, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

Étaient présents : Renée JEANNERET Maire, Catherine DAGUET, Frank MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, Karine CHAMPIE adjoints, , Danielle STAES, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Valérie PEY-PATIN, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Reynald CADORET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Nadine QUENNESSON, et Cindy OLIVIER conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain FILIPPI pouvoir à N. QUENNESSON, Josiane BRENIER pouvoir à A. DURIEZ, Michel PETIT pouvoir R. JEANNERET

Absents : Alain BROSSARD

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	19	3	22

Objet de la délibération : Vote du budget primitif principal 2024

Madame le Maire dépose sur la table le projet de Budget Primitif Principal 2024. Elle demande au conseil municipal de l'examiner et de le voter s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal,
ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir examiné le projet de budget primitif principal 2024, chapitre par chapitre, à **12 CONTRE** (A. FILIPPI ; F. MATHIEU ; R. AMIOT ; B. RODSPHON ; A. DURIEZ ; J. BRENIER ; R. BONNET ; R. CADORET ; G. DARRIGOL ; P. DUBUC ; N. QUENNESSON ; C. OLIVIER) – **10 POUR** (R. JEANNERET ; C. DAGUET ; M. GANDON ; Jean-Pierre LION ; K. CHAMPIE ; D. STAES ; L. BONHOMME ; V. PEY-PATIN ; M. PETERS ; Michel PETIT) – **0 ABSTENTION**

REJETTE le Budget Primitif Principal 2024, qui se décompose de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 503 000,00 €	Recettes	2 503 000,00 €
011 - Charges à caractère général	224 100,00 €	002 - Résultat intégré de fonctionnement	0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 462 800,00 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €
014 - Atténuations de produits	380 000,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	294 000,00 €	731 - Fiscalité locale	2 000 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 100,00 €	74 - Dotations et participations	503 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	68 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
66 - Charges financières	53 000,00 €		
67 - Charges spécifiques			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 705 100,00 €	Recettes	3 705 100,00 €
RAR 2023	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	294 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 100,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	90 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	215 000,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 335 100,00 €		0
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an qua dessus.

¹ Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Laura BONHOMME

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20240415-DEL-2024-013-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

¹ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de la Justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.